



Extrait de délibération

Bureau syndical 14 septembre 2020 – Parthenay

Identifiant
2020-09-05

L'An Deux Mille Vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	10 septembre 2020	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	1
Présents :	10	Votants :	10

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BIRE Ludovic

Délégations aux Vice-présidents

En application de l'article L 5211-9 du CGCT, le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

La délégation doit être suffisamment précise et elle doit donc délimiter les domaines d'intervention qu'elle concerne. Elle est nominative.

La délégation de fonction est assimilée à une délégation de signature. Le Président n'est pas dessaisi de sa compétence.

Au regard des actions menées par le Pays, il est pertinent d'attribuer une délégation de fonction aux trois vice-présidents sur les thématiques suivantes :

- **1^{er} Vice – Président, Jean-Pierre RIMBEAU** : Environnement et Parc Naturel Régional
- **2^{eme} Vice – Président, Pascal BIRONNEAU** : Développement économique, touristique et culturel
- **3^{eme} Vice – Présidente, Nathalie BRESCIA** : Urbanisme, transition énergétique et cadre de vie

Fait à Parthenay, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD